

guide pratique

de la communication aidée

- pour faciliter l'accès à l'information et à la communication
- au service de la participation des personnes handicapées intellectuelles à leur projet de vie et aux décisions qui les concernent



UNAPEI

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans ce numéro
est possible sous réserve de porter la mention
Extrait du “Guide pratique de la communication aidée” édité par l’UNAPEI,
et d’en informer l’UNAPEI.

© UNAPEI, 2003 - Dépôt légal : novembre 2003

ISBN : 2-913157-47-5

Imprimé par les soins de l’UNAPEI - 15, rue Coysevox 75876 PARIS CEDEX 18 - CCP PARIS 1038901 W

Directeur de la publication : Laurent COCQUEBERT

Responsable de la Rédaction : François BARISSAT

TOUS LES TEXTES ET DOCUMENTS, DE L’UNAPEI SONT À VOTRE DISPOSITION
SI VOUS EN FAITES LA DEMANDE :

au Siège de l’UNAPEI - 15, rue Coysevox 75876 PARIS CEDEX 18

Téléphone : 01.44.85.50.50 - Télécopie : 01.44.85.50.60

Adresse électronique : public@unapei.org

Site Internet : <http://www.unapei.org>

Sommaire

guide pratique de la communication aidée

PRÉSENTATION.

3

1 - LA COMMUNICATION ORALE.

5

2 - LES DOCUMENTS ÉCRITS.

6

3 - LA COMMUNICATION PAR PICTOGRAMMES.

8

4 - LA COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE.

10

5 - LES RÉUNIONS.

11

Présentation.

Les personnes déficientes intellectuelles ont, certes, des difficultés, de compréhension, de mémoire, de raisonnement..., mais elles ont aussi des capacités et des compétences.

Elles revendiquent donc d'être considérées comme des citoyens à part entière et, comme tout le monde, elles souhaitent pouvoir s'exprimer, donner leur avis et décider sur leur propre vie, avec plus ou moins d'aide, selon leur capacités.

Ce souhait doit répondre à une exigence, qui est celle d'aller le plus loin possible dans les capacités de la personne, et à un objectif, qui est l'acquisition d'un statut d'acteur responsable.

Mais cela suppose, qu'au quotidien, les capacités d'expression et de communication de chaque personne handicapée intellectuelle soient reconnues d'abord, exploitées et développées ensuite, afin qu'elle soit réellement en mesure de recevoir l'information qui la concerne et, en retour, d'émettre une opinion, voire de prendre une décision.

La compensation de ces difficultés passe aussi par le recours à un ensemble d'aides techniques et humaines qui permet aux personnes handicapées intellectuelles d'avoir accès à l'information, à l'expression et à la communication, en fonction de leurs capacités.

C'est ce dispositif que nous avons appelé "Communication Aidée".

Bien entendu, l'aide humaine reste la ressource essentielle, surtout lorsque les personnes sont en grandes difficultés sur le plan de la communication.

Dans ce cas, c'est d'abord l'accompagnant quotidien de la personne, parent ou éducateur, parce qu'il connaît bien la personne, qui pourra traduire ce qu'elle veut et servir d'intermédiaire avec son environnement.

Dans tous les cas, que les personnes sachent un peu lire ou pas du tout, qu'elles aient de grandes ou de petites difficultés de communication, ces outils de la communication aidée peuvent venir en appui de l'accompagnement pour compenser ces difficultés.

Le but de ce guide est de présenter ces aides, en se rappelant que, même lorsque ces difficultés sont légères, c'est l'aide des parents et des professionnels qui va être déterminante dans leur compensation.

1

La communication orale

C'est, bien sûr, la première des communications, c'est grâce à elle que l'on va pouvoir le mieux s'exprimer, donner son avis..., en un mot participer.

Elle doit pourtant être facilitée grâce à quelques moyens simples.



En formant les personnes à la prise de parole.



En organisant des réunions,
dans les établissements, mais aussi en dehors.



En demandant son avis à la personne
lorsque des choix la concernant doivent être faits.



Ceux qui parlent plus facilement
peuvent aider ceux qui ont des difficultés.

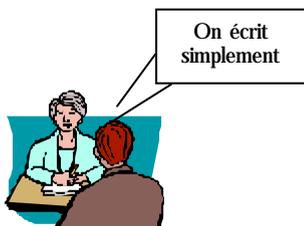
2 Les documents écrits

Parmi les personnes handicapées intellectuelles, beaucoup savent lire, mais ont du mal à comprendre un texte long ou avec des mots difficiles.

C'est pourquoi, comme pour les réunions, un certain nombre de règles peuvent être appliquées.



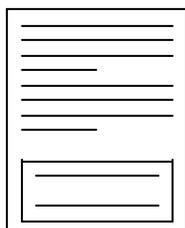
Quand c'est possible, des représentants des personnes qui vont recevoir le texte doivent participer à sa rédaction.



Il faut dire l'essentiel, faire des phrases courtes, employer des mots simples.

Soyons clairs dans ce que nous écrivons

Il faut utiliser des gros caractères, des lettres simples, et des espaces entre les mots.



En insérant des pavés dans le texte, qui reprennent les idées principales.



En utilisant des images : photos, dessins, pictogrammes... pour illustrer votre texte.



En prenant le temps : pour lire et comprendre le texte, pour préparer la réponse...

La communication par pictogrammes

Lorsqu'on a des difficultés pour parler, pour lire ou pour écrire, on peut utiliser les pictogrammes pour communiquer, c'est plus facile que les mots et les phrases.



Dans la vie ordinaire, les pictogrammes sont utilisés pour beaucoup de choses : dans les lieux publics, pour le Code de la Route...



Grâce à l'ordinateur, on peut utiliser des pictogrammes, faire des phrases, les imprimer...



mettre la vaisselle dans l'évier



atelier cuisine

Le logiciel "Pictomédia Scribe" permet de communiquer de façon quotidienne, mais aussi d'apprendre, de se repérer... grâce aux pictogrammes.



On peut y ajouter des photos ou des dessins,
si les pictogrammes ne sont pas adaptés.



j'aime



faire du vélo

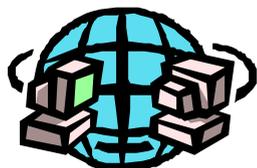
Le logiciel “Écrire avec des symboles 2000”
permet d’écrire des textes qui peuvent
être prononcés par l’ordinateur.

4 La communication électronique

Participer, c'est aussi pouvoir communiquer avec les autres, se faire des amis..., la communication électronique en est un moyen, plus facile et plus amusant que le courrier.



Elle permet, grâce à l'ordinateur et à Internet, d'envoyer des messages à qui on veut.



On peut écrire n'importe où dans le monde.



On a tout son temps pour préparer son texte, ou pour répondre à un message. On peut aussi se faire aider par ses parents ou ses éducateurs.



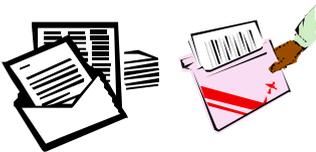
Les personnes qui ne savent pas écrire peuvent utiliser le logiciel Aldict pour écrire avec des pictogrammes.

5

Les réunions

Tenir compte de la présence de personnes handicapées intellectuelles dans une réunion est une des étapes les plus difficiles.

On peut pourtant y arriver en observant quelques règles simples, qui sont le résultat de ce qui a été fait avant.



Tous les documents sont envoyés deux semaines avant une réunion.



Tous les documents doivent être faciles à lire.



**Les auto-représentants doivent se réunir avant chaque réunion.,
Ils doivent discuter des points de la réunion.**



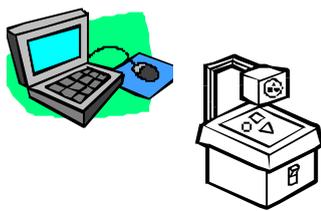
Les participants doivent travailler en petits groupes.



**Il faut une pause le matin.
Il faut une pause pour le repas.
Il faut une pause l'après-midi.**



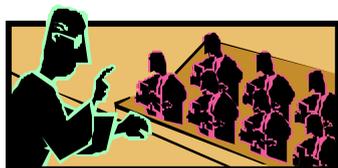
**Il faut faire aussi des pauses pendant la réunion,
si c'est nécessaire. Pas plus de cinq minutes,
les participants doivent rester à leur place**



**Les personnes doivent utiliser des dessins,
des vidéos, des images informatiques...
Les mots difficiles sont expliqués.**



**Les personnes doivent parler lentement.
L'animateur doit s'assurer que tout le monde
a bien compris.**



**Quand la réunion dure plus d'une journée,
il faut expliquer ce qui a été dit le jour avant.**



**Si c'est une réunion internationale,
les interprètes seront informés à l'avance
du programme et des documents.**

Renseignements :

UNAPEI

Service Nouvelles Technologies

Communication Aidée



15, rue Coysevox - 75876 PARIS CEDEX 18



01.44.85.50.50



nt@unapei.org



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET DE LEURS AMIS
15, rue Coysevox - 75876 PARIS CEDEX 18 - Téléphone : 01.44.85.50.50 - Télécopie : 01.44.85.50.60
Adresse électronique : public@unapei.org - Site Internet : <http://www.unapei.org>

CCP PARIS 1038901 W